INSTALLATION D’UNE TERRASSE ÉPHÉMÈRE

Dans le cadre de sa politique en faveur du commerce local, le dispositif des terrasses estivales pour les professionnels est réactivé. Ces terrasses peuvent être installées du 1er avril au 31 octobre, avec fermeture obligatoire à 23h pour respecter la tranquillité des riverains. **Elles sont soumises à une autorisation, délivrée par la ville**, que les commerçants doivent demander avant l’installation.

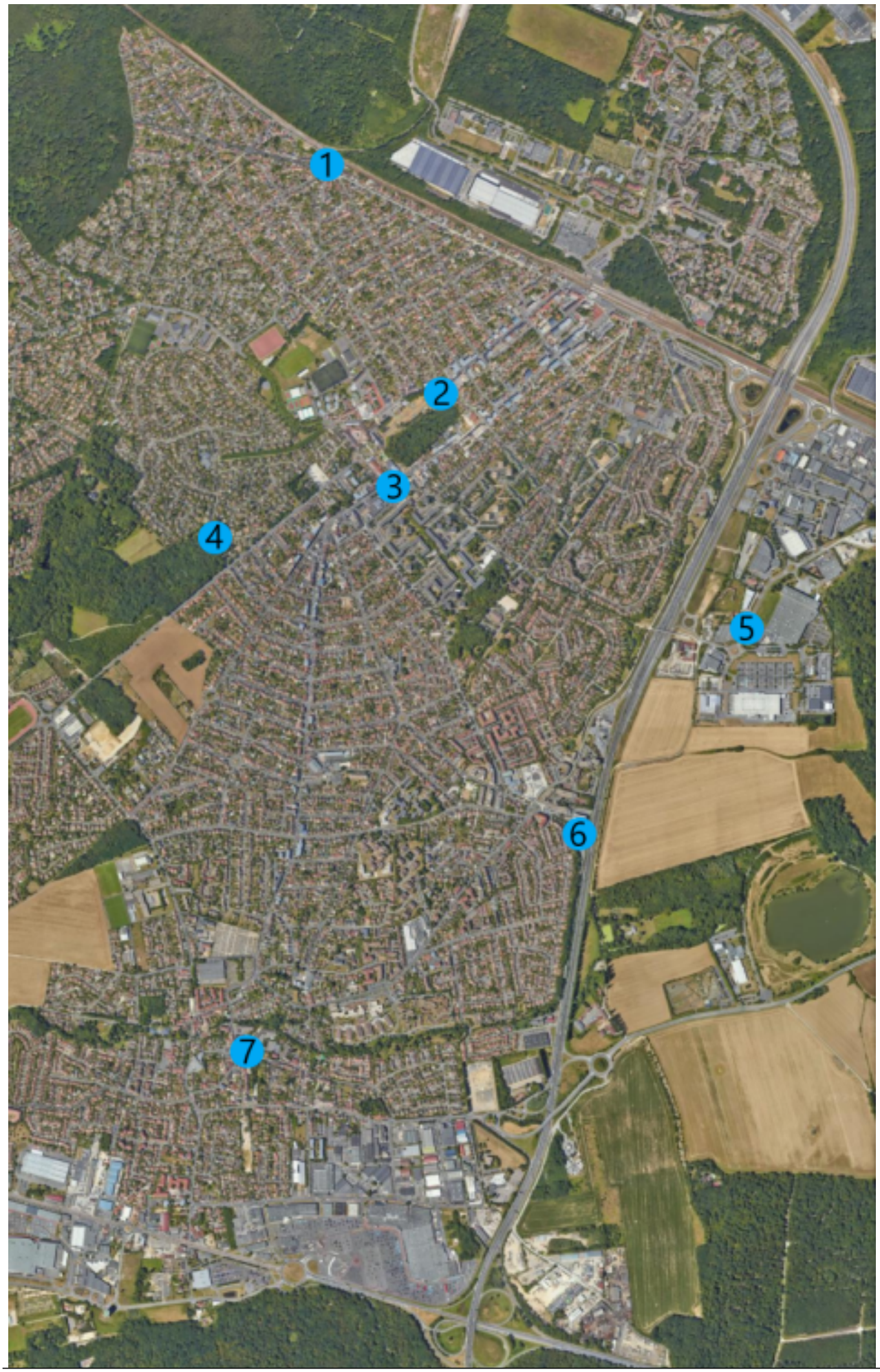
Seuls les commerçants ayant reçu cette autorisation peuvent installer leur terrasse.

Après étude par les services de la ville, les terrasses pourront être autorisées :

- sur le trottoir
- sur des places de stationnement (contre-terrasses)
- sur une rue temporairement piétonnisée.

Une attention particulière sera portée à la qualité esthétique et à la cohérence d’ensemble de l’espace public sur lequel la terrasse prend place.

La végétalisation est fortement encouragée, à l’intérieur de l’espace mais sans le rendre totalement opaque.


1
2
3
4
5
6
7

FOODTRUCK

Pour les commerçants souhaitant implanter leur foodtruck dans Pontault-Combault, 7 emplacements sont disponibles. Ces derniers peuvent être réservés uniquement du mois au mois (renouvellement de la demande à faire mensuellement).

1 : Entrée du chemin de la Garenne

2 : Entrée du parc de la Maire

3 : Place Louis Aragon

4 : Parking sur l’avenue Georges Ohnet

5 : ZA de Pontillault

6 : Gymnase Jacqueline Auriol

7 : Place du Général Leclerc

-
-
-
-
-
-

Pour pouvoir s’implanter, une demande d’Occupation du Domaine Public est à soumettre à la mairie, au minimum 1 mois avant la première date d’implantation souhaitée.

Pour ces 2 implantations, il est nécessaire d’obtenir une autorisation de la mairie, qui devra être conforme au règlement de voirie :

Démarche à suivre :

- 1. Remplir le formulaire de demande d’occupation du domaine public et fournir les documents à joindre

Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Cadre réservé à l'administration :
...../..../....

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DEMANDEUR DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nom et prénom du demandeur (et/ou du représentant légal).....
Adresse
.....
Nom de l'établissement
Adresse
.....
Forme juridique (SARL...)
Nom et qualité (gérant,...)
Tel
Mail

☐ 1ère demande ☐ modification d'autorisation existante

☐ renouvellement de la demande dans les conditions identiques de la demande initiale n°..... en date du.....

LIEU DE L'INSTALLATION

Jours et adresses des installations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

NATURE DE L'INSTALLATION : FOOD TRUCK

Description de l'installation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

1

Formulaire foodtruck - Demande d'occupation du domaine public

Poids : 157.65 Ko
Téléchargement [1]

- 2. Envoyer le tout par mail à l'adresse suivante: commerces@pontault-combault.fr [2]
- 3. Attendre la réception de l'arrêté vous autorisant à occuper le domaine public avant d'installer votre terrasse/foodtruck
- 4. Les tarifs appliqués (délibération en date du 9 octobre 2023) :
 - Pour les terrasses éphémères (= terrasses ouvertes) : 5 €/m²/mois
 - Pour les foodtrucks (= vente ambulante) : 50 €/jour

Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Torcy

Canton de Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 9 octobre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 34
Excusés : 5
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF OCTOBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 3 octobre 2023 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. OUMARI - M. ROUSSEAU - M. SITA - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :			
	M. OUMARI	à	Mme TREZENTOS OLIVEIRA
	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. SITA	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme TCHOULA NJIA	à	Mme PIOT
	M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

2023_10_09 6 Actualisation des tarifs applicables à l'occupation privative du domaine public communal --page 1 sur 3

Délibération tarifs occupation du domaine public

Poids : 431.7 Ko
Téléchargement [3]

URL de la source (modifié le 25/07/2025 - 14:32): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/commerce-ou-entreprise/occupation-du-domaine-public-terrasse-et-foodtruck

Liens
[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_demande_food_truck.pdf
[2] mailto:commerces@pontault-combault.fr
[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/2024_11_25_21-actualisation-des-tarifs-applicables-a-loccupation-privative-du-domaine-public-communal.pdf